



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 30530

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le rapport de la Cour des Comptes sur « Les aéroports français face aux mutations de transport aérien » publié en juillet 2008. Dans ce rapport, la Cour recommande aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI) d'accélérer la mise en place des sociétés aéroportuaires. En effet, les grands aéroports régionaux d'État sont appelés à être gérés par des sociétés aéroportuaires dans lesquelles l'actionnariat public pourra cohabiter avec des sociétés privées. Cette évolution pourrait être porteuse de nouvelles opportunités au gré du renforcement d'une culture entrepreneuriale au sein des gestionnaires. Afin de tirer au mieux parti des potentialités de cette réforme, il est souhaitable que les CCI utilisent la faculté, que leur a conférée la loi du 20 avril 2005, d'anticiper la création de ces sociétés aéroportuaires avant l'expiration des concessions en cours. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30530

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7727

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)